

## Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021 à 20h30

Secrétaire de séance : Nathalie LAFON

Présence de Monsieur Christian Vignaud de la CDC du Rouillacais et de Monsieur Edouard Ganne, Directeur Général des Services (DGS) , pour une présentation des compétences et des travaux en cours sur le Rouillacais.

### ➤ ORDRE DU JOUR:

#### **1. Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées**

M. Le Maire présente le plan départemental et explique qu'il a été adopté lors d'une réunion des Maires de la CDC fin décembre 2020 puis adopté en conseil communautaire le 08 janvier 2021 et il faut que chaque commune délibère pour qu'il puisse être poursuivi.

Détail du plan : développer des itinéraires de randonnées non motorisés, et réaliser un inventaire des chemins ruraux pour pouvoir développer ce plan.

=> **Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées et sa mise à jour.**

#### **2. TLPE (taxe locale publicité extérieure) :**

M. le Maire expose les modalités d'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure. Les communes doivent se prononcer pour cette taxe avant le 01/07/2021.

M. Le Maire propose de mettre en place cette TLPE afin de lutter contre la pollution publicitaire sur la commune avec 2 exonérations totales :

- les enseignes inférieures à 12m<sup>2</sup>
- les Pré-enseignes

Il précise les Tarifs sur DGCL pour les enseignes des communes de moins de 50 000 habitants :

- Affichage non numérique 15.40€ si la superficie < ou = 50m<sup>2</sup> et 30.80€ si >50m<sup>2</sup>
- Affichage numérique 46.20 € si la superficie < ou = 50m<sup>2</sup> et 92.40€ si >50m<sup>2</sup>
- Enseigne : exonération si < ou = à 12m<sup>2</sup>, 30.80€ si la superficie est comprise entre 12m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup> et 61.60€ au delà de 50m<sup>2</sup>

=> **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place la taxe locale publicité extérieure et de fixer les tarifs comme suit :**

- **Affichage non numérique 15.40€ si la superficie < ou = 50m<sup>2</sup> et 30.80€ si >50m<sup>2</sup>**
- **Affichage numérique 46.20 € si la superficie < ou = 50m<sup>2</sup> et 92.40€ si >50m<sup>2</sup>**
- **Enseigne : 30.80€ si la superficie est comprise entre 12m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup> et 61.60€ au delà de 50m<sup>2</sup>**

=> **Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'exonérer totalement :**

- les pré-enseignes
- les enseignes inférieures à 12m<sup>2</sup>

### ➤ INFORMATIONS :

#### **1. Loyer de la MAM**

M. Le maire informe de sa décision concernant la fixation du loyer de la MAM. Il explique qu'il l'a fixé à 650 euros pendant 2 ans et demi et à 325€ pendant les 6 premiers mois. Puis il a lissé les 2 tarifs sur les 3 ans, à savoir 595 euros/mois et révisable à partir de la 4<sup>ème</sup> année. Réduction du loyer des 6 premiers mois car 2 assistantes maternelles en place sur les 3 et 8 enfants accueillis

Le conseil municipal délibère : 1 voix contre, 13 voix pour => **adopté à la majorité**

#### **2. Rythmes scolaires**

M. Le Maire informe que lors du dernier conseil d'école, les élus, les enseignantes et les représentants des parents d'élèves ont délibéré pour rester à la semaine de 4 jours en conservant les horaires actuels. La délibération a été envoyée à la DASEN pour validation.

M. Le maire informe les élus du courrier reçu de la part de Madame la DASEN avec la confirmation de l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée de septembre 2021.

Il explique qu'une classe sera réaménagée avant septembre. (Peinture, achat de nouveaux meubles)

#### **3. Budget primitif :**

M. Le Maire informe que le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 seront votés le jeudi 1<sup>er</sup> Avril à 20h30. Le percepteur ne sera pas présent. La convocation a été envoyée par mail.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Jean-Claude Guillot informe que nous rencontrons un affaissement de la RD939 dans le virage, au niveau de l'intersection route des Meulières. Suite à une réunion avec l'ADA de Jarnac, le cabinet Parcours, l'entreprise COLAS, il a été décidé que le laboratoire de l'ADA viennent faire des carottages. L'entreprise COLAS va réaliser des travaux rapidement. La route serait barrée pendant 15 jours avec déviation. L'entreprise Colas prendra en charge les travaux (en dehors du cadre de la garantie décennale).
- Mme Nathalie LAFON informe que le radar pédagogique Route de Genac indique « 50km/heure » alors que suite à l'aménagement la route est en zone 30. M. le Maire dit que le radar sera remis à jour prochainement.
- M. Emmanuel RIPPE informe que les travaux de la MAM seront livrés à temps soit fin avril. Il indique également que les travaux du studio RD939 sont terminés et qu'il ne reste plus qu'à faire intervenir la société de nettoyage que l'ATPEC prendra à sa charge.
- M. Aurélien GUILLOT a été à l'assemblée générale de GDON Nouère (groupement de défense contre les organismes nuisibles) et qu'il cherche des personnes pour piéger les ragondins sur la Nouère. Il demande que l'information soit ajoutée dans le petit journal/site/facebook. Il précise qu'il faut insister sur les maladies dangereuses qu'ils transmettent. Mme Roturier propose de voir avant avec la société de chasse car un piégeage existe sur la Nouère.
- M. Fabien TRUTEAU informe qu'il y a un grand plastique dans un arbre sur la route de Vars au niveau de Basse.

**22h40 Monsieur Rodolphe PREVOST quitte la séance**

- M. Mathieu MOREAU indique qu'une partie du mur d'enceinte de la porte aux loup est tombée.
- M. Mathieu MOREAU explique que la famille GAILLARD se plaint de la hauteur des dos d'âne Route de Grosbot et Route des Courrières. M. Christian Courjaud a vérifié et indique que la SLTP a respecté les normes. M. Yanick MENARD ajoute qu'il faudrait mettre un obstacle en bout de vignes pour éviter que les voitures contournent les dos d'âne.
- M. Christian COURJAUD informe que les travaux de points à temps sont en cours.

**Séance levée à 22h15**